

Avec la plate-forme de compostage de Soumoulou, le Béarn a pratiquement atteint son autonomie en matière de traitement et d'élimination des déchets verts



«Avec la plate-forme de compostage de Soumoulou, nous avons atteint une autonomie pratiquement totale Et tous nos équipements sont aux normes. » Jacques Albesa préside le syndicat mixte de traitement des déchets du Bassin-Est (SMTD) qui regroupe douze intercommunalités locales, soit à peu près l'intégralité de la population du Béarn.

Un président très fier, mercredi, de faire visiter aux élus de l'est-Béarn un équipement capable de recevoir 1 100 tonnes de déchets verts par an, et de produire 3 900 tonnes de compost. Les apports sont réservés aux intercommunalités membres du syndicat (déchets des espaces verts par exemple) ainsi qu'aux professionnels pépiniéristes, jardiniers, etc. Les particuliers vont continuer à amener leurs sacs de gazon, feuilles et branchages aux déchetteries prévues pour cela, à moins qu'ils bénéficient d'un ramassage au porte à porte.

Le compost qui sera disponible à compter du mois d'avril prochain sera, lui, vendu aux particuliers qui le voudront. Le prix au sac reste à préciser. La plateforme vient épauler celles de Serres-Castet et de Lescar. La première peut recevoir jusqu'à 13 000 tonnes, la seconde se limite à 6 000 tonnes.

Mais Soumoulou sort du lot. « Le bâtiment qu'on a construit répond aux normes HQE (haute qualité environnementale). Le Conseil général, le Conseil régional nous ont aidés. Et même l'Ademe, l'Agence pour la maîtrise de l'énergie, alors qu'elle n'aide plus ce type de projets. Pour nous, c'est un site vitrine » explique Jacques Albesa. Pour 1,14 million d'euros - « pas plus cher que pour une construction plus ordinaire » -, le SMTD a fait construire un bâtiment en briques auto-isolantes, doté de panneaux solaires, de récupérateurs d'eau de pluie, et d'un toit terrasse gazonné qui permet d'humidifier la charpente en bois lors des fortes chaleurs estivales. Même l'eau qui tombe au sol est stockée et utilisée pour fabriquer un compost que le gestionnaire a obligation de valoriser en le vendant.

Mais pour le vendre, il faudra que les acheteurs puissent accéder au site ! Aujourd'hui, c'est très compliqué pour ceux qui ne sont pas Soumoulois. Une signalétique doit être installée d'ici la fin de l'année.